

Le 15 janvier 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue devant public, le lundi 15 janvier 2024, de 19 h 30 à 21 h 30 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse.

Mme Manon Bélanger, conseillère
Mme Joceline D'Amour, conseillère
M. Charles Garon, conseiller
M. Frédéric Landry, conseiller
M. André Asselin, conseiller (absent)
M. Rogé Francoeur, conseiller (absent)

formant quorum

Assiste également à la séance, M. Jean D'Amour, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion

Le quorum étant respecté, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. D'Amour fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

- 1.** Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
- 2.** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023
- 5.** Suivi du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023
- 6.** Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023
- 7.** Modification au budget de l'année 2024
- 8.** Approbation et autorisation des comptes à payer
- 9.** Rapport de la Régie intermunicipale du service des incendies
- 10.** Fonction des élus
- 11.** Rapport d'organismes
- 12.** Avis de motion – règlement établissant les différents taux de taxation pour l'année 2024
- 13.** Présentation et dépôt du projet de règlement #370 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2024
- 14.** Résolution approuvant la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 (programmation 7)
- 15.** Avis de motion – règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués à l'Aboiteau St-Louis / St-Denis dispositif 3
- 16.** Présentation et dépôt du projet de règlement #371 établissant la répartition des coûts des travaux effectués à l'Aboiteau St-Louis / St-Denis
- 17.** Résolution approuvant la reddition de compte au Programme d'aide à la voirie locale (PVL)
- 18.** Approbation d'un renouvellement de contrat de gré à gré avec la Ferme Pierre Garon
- 19.** Approbation du renouvellement de contrat de travail de la directrice générale adjointe
- 20.** Correspondance
- 20.1** Prolongation de délai sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- 20.2** La Fondation du Centre hospitalier régional de Rimouski
- 20.3** Demande de collaboration pour offrir des collations aux élèves
- 20.4** Aide à la coordination de la saison touristique
- 21.** Résolution d'autorisation d'une compensation à M. Guy Dubé pour l'éclairage de l'enseigne de la Municipalité

22. Autres sujets
23. Période de questions
24. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023

001-2024

Il est proposé par Monsieur Charles Garon

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023

002-2024

Il est proposé par Monsieur Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

5. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023

Mme Nicole Généreux, mairesse, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023.

6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023

Mme Nicole Généreux, mairesse, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023.

7. Modification au budget de l'année 2024

ATTENDU QU'

un oubli a été constaté lors de la présentation du budget 2024 lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE
003-2024

Il est proposé par Madame Jocelyne D'Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents de corriger la ligne portant sur les vidanges des fosses septiques en remplaçant le montant de 31 553 \$ par 40 247 \$.

8. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par Madame Manon Bélanger

004-2024

ET résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 224 361,45 \$ et autorise le directeur général et greffier-trésorier par intérim à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

9. Rapport de la Régie intermunicipale du service des incendies

Le conseiller Frédéric Landry présente les dernières actualités et derniers développements de la Régie intermunicipale du service des incendies.

10. Fonction des élus

Les fonctions des élus pour l'année 2024 se déclinent comme suit :

- Madame Nicole Généreux, maire (MRC, CCU, comité de développement, comité Ressources humaines, Projet d'assainissement)
- Manon Bélanger, conseillère 1, maire suppléant (CCU, jeunes : école, garderie, camp de jour)
- André Asselin, conseiller 2, (comité Ressources humaines, urbanisme)
- Rogé Francoeur, conseiller 3 (comité Ressources humaines, bibliothèque)
- Charles Garon, conseiller 4 (comité de développement, association sportive, matières résiduelles)
- Frédéric Landry, conseiller 5 (régie incendies, voirie, assainissement, finances)
- Jocelyne D'amour, conseillère 6 (substitut régie incendies, salle des jeunes, embellissement)

11. Rapport d'organismes

Plusieurs organismes ont souligné la fin de l'année 2023 à travers certains événements ouverts à tous ou encore à leurs membres respectifs.

Fermières : souper 22 novembre 2023

Moisson Dorée : souper 7 décembre 2023

Comité de développement : caravane des producteurs 19 novembre 2023

Feux d'artifice le 31 décembre 2023

L'Association sportive a tenu son assemblée générale annuelle et a procédé au renouvellement des membres de son conseil d'administration.

12. Avis de motion – règlement établissant les différents taux de taxation pour l'année 2024

Monsieur Frédéric Landry donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement établissant les différents taux de taxation pour l'année 2024.

13. Présentation et dépôt du projet de règlement #370 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2024

Monsieur Frédéric Landry présente et dépose le projet de règlement numéro 370 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2024.

Ledit projet de règlement numéro 370 est mis à la disposition du public, soit au bureau municipal et sur le site Web de la municipalité, pour consultation.

14. Résolution approuvant la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 (programmation 7)

ATTENDU QUE

la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années de 2019 à 2023;

ATTENDU QUE

la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,
005-2024

Il est proposé par Monsieur Frédéric Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 7 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version 7 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

15. Avis de motion – règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués à l'Aboiteau St-Louis / St-Denis dispositif 3

Monsieur Frédéric Landry donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués à l'Aboiteau St-Louis / St-Denis dispositif 3.

16. Présentation et dépôt du projet de règlement #371 établissant la répartition des coûts des travaux effectués à l'Aboiteau St-Louis / St-Denis

Madame Nicole Généreux présente et dépose le projet de règlement numéro 371 établissant la répartition des coûts des travaux effectués à l'Aboiteau St-Louis / St-Denis.

Ledit projet de règlement numéro 371 est mis à la disposition du public, soit au bureau municipal et sur le site Web de la municipalité, pour consultation.

17. Résolution approuvant la reddition de compte au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

- ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarés;
- EN CONSÉQUENCE,**
006-2024 Il est proposé par Monsieur Frédéric Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie d'approuver les dépenses d'un montant de 25 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

18. Approbation du renouvellement de contrat de gré à gré avec la Ferme Pierre Garon

**Il est à noter que pour ce point précis à l'ordre du jour, le conseiller Charles Garon s'est retiré.*

- ATTENDU QUE** Ferme Pierre Garon répond aux multiples besoins de la Municipalité en matière de voirie et d'entretien général;
- ATTENDU QUE** Ferme Pierre Garon possède les équipements et le matériel requis pour effectuer l'entretien et les travaux de voirie et autres travaux dont la Municipalité a besoin et qu'elle ne possède pas;
- ATTENDU QUE** l'achat ou la location de ces équipements entraînerait annuellement pour la Municipalité des coûts additionnels importants en plus de nécessiter l'embauche de personnel additionnel;
- ATTENDU QUE** dans les circonstances le renouvellement de gré à gré de l'entente entre Ferme Pierre Garon et la Municipalité est dans le meilleur intérêt de la Municipalité et de ses contribuables.
- EN CONSÉQUENCE,**
007-2024 Il est proposé par Madame Jocelyne D'Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le renouvellement du contrat de Ferme Pierre Garon au coût de 55 000 \$ plus taxes pour l'exercice financier de 2024.

19. Approbation du renouvellement de contrat de travail de la directrice générale adjointe

ATTENDU QUE madame Suzanne Dubé est à l'emploi de la Municipalité depuis plus de 8 ans;

ATTENDU QUE madame Dubé a clairement démontré ses compétences, sa polyvalence ainsi que sa disponibilité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Frédéric Landry
008-2024 Et résolu à l'unanimité des membres présents de reconduire le contrat de travail en fonction des nouvelles conditions négociées entre les parties.

20. Correspondance

20.1 Prolongation de délai de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

La Municipalité a reçu une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation lui confirmant l'accord d'un nouveau délai afin d'adopter les documents visés à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

20.2 Fondation du Centre hospitalier régional de Rimouski

La Municipalité a reçu un courriel du Centre hospitalier régional de Rimouski lui demandant l'autorisation de traverser la Municipalité lors de son événement Relais à vélo Aldo Deschênes qui se tiendra le samedi 15 juin 2024.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Manon Bélanger
009-2024 Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser les cyclistes du Relais à vélo Aldo Deschênes, organisé par la Fondation du CHRR, à traverser la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, le samedi 15 juin 2024, et ce, en conformité avec l'itinéraire proposé.

20.3 Demande de collaboration pour offrir des collations aux élèves

La Municipalité a reçu un courriel de la part de la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri lui demandant une collaboration afin d'offrir aux élèves 2 collations saines et variées par semaine.

20.4 Aide à la coordination de la saison touristique

Cinq organismes ou comités (Maison Chapais, Maison Jean-Baptiste, Fabrique, comité de la Chapelle, le Cercle des Fermières) ont cosigné une lettre demandant un support pour aider à coordonner la saison touristique 2024 (24 novembre 2024.)

Un suivi immédiat a été fait par la Municipalité en organisant le 15 décembre dernier une rencontre entre les organismes et les représentants de Tourisme Kamouraska pour mieux connaître les services de cet organisme et discuter des suites à donner à leur demande. Ils ont été informés de la vacance du poste d'agent de développement, ce qui diminue la capacité de la Municipalité de coordonner à très court terme ces efforts.

21. Résolution d'autorisation d'une compensation à M. Guy Dubé pour l'éclairage de l'enseigne de la Municipalité

ATTENDU QUE l'enseigne à l'entrée ouest de la Municipalité est éclairée;

ATTENDU QUE l'électricité provient des installations situées sur la propriété de M. Guy Dubé;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Manon Bélanger
010-2024 Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser un paiement de 100 \$ à M. Guy Dubé pour compensation afin de défrayer les coûts d'électricité de l'éclairage installée sous la pancarte "Saint-Denis-De La Bouteillerie" située sur son terrain, et ce, pour l'année 2024.

22. Autres sujets

Soutien financier accordé

Collège Sainte-Anne de La Pocatière

La Municipalité a reçu une correspondance du Collège Sainte-Anne de La Pocatière concernant une possible participation aux Prix de fin d'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT toute l'importance de souligner le succès de nos élèves;

CONSIDÉRANT que l'institution d'enseignement joue un rôle des plus importants au sein de notre région;

EN CONSÉQUENCE,
011-2024 Il est proposé par Madame Jocelyne D'Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une aide financière de l'ordre de 75 \$ au Collège Sainte-Anne de La Pocatière dans le cadre de ses Prix de fin d'année.

École secondaire Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal

La Municipalité a reçu une demande de commandite de l'École secondaire Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal l'invitant à participer financièrement à son Gala des mérites 2023-2024.

CONSIDÉRANT l'importance de souligner les performances académiques des élèves d'ici;

CONSIDÉRANT le rôle de premier plan que joue l'École secondaire Chanoine-Beaudet dans l'éducation des jeunes de notre milieu;

EN CONSÉQUENCE,
012-2024 Il est proposé par Madame Jocelyne D'Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une aide financière de l'ordre de 150 \$ à l'École secondaire Chanoine-Beaudet de Saint-Pascal dans le cadre de son Gala des mérites 2023-2024.

Soutien financier Fondation des archives de la Côte-du-Sud

CONSIDÉRANT l'importance du travail de conservation, de traitement et de diffusion de contenu de nombreux fonds archivistiques de la Côte-du-Sud;

CONSIDÉRANT que les archives de la Côte-du-Sud constituent un gardien fiable et compétent du patrimoine archivistique de notre région;

EN CONSÉQUENCE,
013-2024 Il est proposé par Madame Manon Bélanger
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une aide financière de l'ordre de 50 \$ à la Fondation des archives de la Côte-du-Sud.

Soutien financier à l'Association sportive de Saint-Denis-De La Bouteillerie

CONSIDÉRANT le travail préparatoire de la glace de la patinoire réalisé par les membres de l'Association sportive de Saint-Denis-De La Bouteillerie;

CONSIDÉRANT qu'il est important de stimuler et d'encourager l'engagement des jeunes et des bénévoles de l'Association dans l'organisation d'activités sportives au complexe municipal;

EN CONSÉQUENCE,
014-2024 Il est proposé par Monsieur Frédéric Landry
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une aide financière de l'ordre de 500 \$ à l'Association sportive de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

23. Période de questions

La mairesse, madame Nicole Généreux, répond aux questions de citoyens présents dans la salle.

24. Clôture et levée de la séance

CONSIDÉRANT

015-2024

que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Madame Jocelyne D'Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 30.

Signature du procès-verbal

Mme Nicole Généreux,
Mairesse

Jean D'Amour, directeur général et
Greffier-trésorier par intérim



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

6TEM TI	107,62 \$
9086-6112 QUÉBEC INC.	70,03 \$
ANNE DESJARDINS (support comptabilité)	131,00 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE (poignée porte Zamboni+poignée porte bureau médecin)	69,83 \$
BASE 132 (journal décembre 2023+ calendrier 2024)	811,73 \$
BIONEST	1 276,76 \$
BUROPRO CITATION	150,05 \$
CARQUEST (cable d'allumage (tracteur) + Zamboni)	74,20 \$
CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES DU BSL INC. (cotisation annuelle 2024-2025)	3 423,18 \$
COMPTABILITÉ NUMÉRIQUE FP (honoraires de décembre)	1 293,49 \$
DISTRIBUTION JACQUES DUBÉ (Manic Sanitation, vérification laveuse à plancher, rempl. 2 batteries)	769,76 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (adhésion FQM 2024)	1 248,31 \$
FERME PIERRE GARON	5 892,46 \$
FONDATION DU CÉGEP LA POCATIÈRE (soutien financier)	250,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	
FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ (logiciel gestion financière 2024)	6 881,25 \$
FRANCE THIBAUT ING. (honoraires)	3 363,02 \$
JEAN D'AMOUR (remb. frais de déplacement)	620,10 \$
LA MAISON DE JEAN-BAPTISTE (buffet 5 à 7 - Anne Desjardins)	172,46 \$
MOISSON KAMOURASKA (aide fin. panier de Noël)	500,00 \$
MRC DE KAMOURASKA	105 372,60 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA (part agent de développement)	1 792,18 \$
MUNICIPALIT DE RIVIÈRE-OUELLE (regroupement municipalités camp de jour 2023)	7 690,00 \$
ORKIN CANADA	137,97 \$
PLOMBERIE PASCAL DUMAIS (pièce pour glaçage patinoire)	16,36 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	6 726,51 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	43 115,63 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL (entente mat. Résiduelles)	7 796,09 \$
WOLTERS KLUWER (codes des municipalités)	1 382,85 \$

SOUS-TOTAL 201 135,44 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DE DÉCEMBRE 2023

SALAIRES (DÉCEMBRE 2023)	12 065,45 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (DÉCEMBRE 2023)	6 912,53 \$
DESJARDINS ASSURANCE	423,07 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	296,52 \$
CARTE AFFAIRES VISA DESJARDINS (SUZANNE DUBÉ)	102,06 \$
VIDÉOTRON	149,56 \$
HYDRO-QUÉBEC	3 173,17 \$
FRAIS BANCAIRE	103,65 \$
SOUS-TOTAL	23 226,01 \$
GRAND-TOTAL	<u>224 361,45 \$</u>

Je, soussigné, Jean D'Amour, directeur général et greffier-trésorier par intérim certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2023 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 15 janvier 2024

Annexe

Résolution

004-2024

Par: Jean D'Amour
Directeur général et
Greffier-trésorier par intérim